

## Conseil municipal du 28 février 2018

### Compte-rendu de séance

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit du mois de février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (16) : Mme Catherine VEYSSY, Maire ; MM BOUSSANGE, DUDREUIL, adjoints ; Mmes HÉLIÉ, VRECH, adjointes ; Mmes VIDAL, DELDEVERT, POTTIER, DANAY, PARRA, DARRIET ; MM ROUX, LATOUCHE, CORFMAT, HARRIBEY, DUTARTRE

Pouvoirs (2) : Mr POIRIER à Mme DARRIET  
Mr LAUGAA à Mr DUDREUIL

Absents excusés : Mr AUBY

Secrétaire de séance : Mme HÉLIÉ

#### I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### II / BUDGET PRINCIPAL 2018

- Vote du compte administratif 2017:

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		828 722.66 €	404 722.52 €		404 722.52 €	828 722.66 €
Opérations exercice	1 139 642.24 €	1 354 693.57 €	548 303.65 €	528 301.30 €	1 687 945.89 €	1 882 994.87 €
Totaux	1 139 642.24 €	2 183 416.23 €	953 026.17 €	528 301.30 €	2 092 668.41 €	2 711 717.53 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 043 773.99 €</b>	<b>424 724.87 €</b>			<b>619 049.12 €</b>
R à R			723 369.56 €	572 430.11 €	723 369.56 €	572 430.11 €
Totaux cumulés			1 676 395.73 €	1 100 731.41 €	723 369.56 €	1 191 479.23 €
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>1 043 773.99 €</b>	<b>-575 664.32 €</b>			<b>468 109.67 €</b>

La délibération n°05/2018 est adoptée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2017 :  
Résultat de la section de fonctionnement à affecter :  
Résultat de l'exercice 215 051.33 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur 828 722.66 €  
 Résultat de clôture à affecter 1 043 773.99 €  
 Besoin réel de financement de la section d'investissement  
 Résultat de l'exercice -20 002.35 €  
 Résultat reporté de l'exercice antérieur -404 722.52 €  
 Résultat comptable cumulé -424 724.87 €  
 Dépenses d'investissement engagées non mandatées 723 369.56 €  
 Recettes de l'exercice restant à réaliser 572 430.11 €  
 Solde des R à R -150 939.45 €

Besoin réel de financement 575 664.32 €  
 Excédent réel de financement  
 Affectation du résultat de la section de fonctionnement :  
 En couverture des besoins de financement 575 664.32 €  
 En excédent reporté à la section de fonctionnement 468 109.67 €

**La délibération n°06-2018 est adoptée à l'unanimité.**

- Vote du compte de gestion 2017 :  
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :  
 Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**La délibération n°07-2018 est adoptée à l'unanimité**

- Vote des taux 2018 :  
 Taxe d'habitation: 12,45 %  
 Taxe foncière sur le bâti : 16,23 %  
 Taxe foncière sur le non bâti : 39,65 %

Il est ainsi proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année 2018

**La délibération n°08-2018 est adoptée à l'unanimité**

- **Vote du budget 2018 :**  
 Le projet de budget 2018 est présenté par Madame le Maire. Elle précise qu'en investissement, les principales dépenses seront consacrées à la voirie communale (AV de Lignan, étude sécurisation du Pin Franc...), à la réalisation de la salle multi-activités, à la révision du PLU et l'entretien de nos bâtiments communaux.  
 En fonctionnement, les dépenses sont contenues, malgré une baisse continue des dotations et une attribution de compensation désormais négative en raison des nouveaux transferts opérés à la CDC.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	1 701 821.67 €	1 701 821.67 €
Section investissement	1 861 231.65 €	1 861 231.55 €
TOTAL	3 563 053.32 €	3 563 053.32 €

**La délibération n°09-2018 est adoptée à l'unanimité**

**III / BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

- Vote du compte administratif 2017

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		29 184.68 €		9 198.35 €	0.00 €	38 383.03 €
Opérations exercice	30 815.54 €	42 575.69 €	31 887.04 €	17 795.22 €	62 702.58 €	60 370.91 €
Totaux	30 815.54 €	71 760.37 €	31 887.04 €	26 993.57 €	62 702.58 €	98 753.94 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>40 944.83 €</b>		<b>-4 893.47 €</b>		<b>36 051.36 €</b>

R à R					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés					0.00 €	36 051.36 €
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>40 944.83 €</b>		<b>-4 893.47 €</b>		<b>36 051.36 €</b>

La délibération n°10-2018 est adoptée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2017

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	11 760.15 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	29 184.68 €
Résultat de clôture à affecter	<b>40 944.83 €</b>

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	-14 091.82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	9 198.35 €
Résultat comptable cumulé	<b>-4 893.47 €</b>

**Dépenses d'investissement engagées non mandatées**

	0.00 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	0.00 €
Solde des R à R	0.00 €

**Besoin réel de financement**

0.00 €

**Excédent réel de financement**

0.00 €

<i>Section de Fonctionnement</i>		<i>c r m l t c r c c l r</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>D 002 / déficit reporté</i>	<i>R 002 : excédent reporté</i>	<i>D001 :solde</i>	<i>R 001 : solde</i>
	<i>40 944.83</i>	<i>cv srml L-1</i>	<i>cvcp c L-1</i>
		<i>4 71 2</i>	

La délibération n°11-2018 est adoptée à l'unanimité.

- Approbation du compte de gestion

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La délibération n°12-2018 est adoptée à l'unanimité

- Vote du budget 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	86 694.63 €	86 694.63 €
Section investissement	43 302.29 €	43 302.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 996,92 €</b>	<b>129 996,92 €</b>

La délibération n°13-2018 est adoptée à l'unanimité

## **IV / DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DEPARTEMENT**

### **➤ Travaux de voirie avenue de Lignan (RD115E9)**

Madame le Maire rappelle au Conseil que des travaux de sécurisation de l'avenue de Lignan (RD 115<sup>E</sup>9) au lieu-dit Chabrot vont être engagés en 2018, sur la base d'une tranche ferme (2018) et d'une tranche optionnelle (2019). Cette portion de route a été récemment classée en agglomération afin de permettre une réduction de la vitesse mais également une maîtrise d'ouvrage communale des travaux.

Madame le Maire précise que ces travaux de sécurisation sont justifiés par l'urbanisation du secteur et la présence d'un arrêt de bus desservant le collège de Latresne, emprunté par de plus en plus d'enfants.

Il est rappelé au Conseil que la tranche ferme (2018) s'élève à 222 894.00 € HT.

Le Département prend en charge les enrobés à hauteur de 49 350 €.

La part revenant à la Commune est donc de 173 544.00 € HT

L'aide du Département s'élève à 40 % du montant HT des travaux incombant à la commune, soit 52 063.20 € (il est tenu compte du coefficient fiscal de 0.75).

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter cette subvention.

### **La délibération n°14-2018 est adoptée à l'unanimité**

### **➤ Toiture Villa Argentina**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la toiture de la Villa Argentina, qui abrite la bibliothèque communale ainsi que des locaux associatifs, va être totalement refaite au printemps.

Des aides peuvent être obtenues auprès du Département, et Mme le Maire propose au Conseil de solliciter la subvention la plus importante possible sur cette opération, et de l'autoriser à solliciter la subvention la plus importante possible auprès du Département pour la réfection totale de la toiture de la Bibliothèque.

### **La délibération n°15-2018 est adoptée à l'unanimité**

### **➤ Tableau numérique**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'équipement numérique des classes de l'école élémentaire, il est prévu d'installer un nouveau tableau numérique cette année, dont le montant s'élève à 4 503.60 € TTC.

Une aide du Département peut être sollicitée selon le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération HT : 3753 €
- Montant de la dépense subventionnable : 3362 €
- Montant de la subvention demandée : 1008 € (30%)

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter cette aide auprès du Département

### **La délibération n°16/2018 est adoptée à l'unanimité**

### **➤ Aire de jeux Ecole**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'aire de jeux située dans la cour de l'école maternelle va être totalement refaite au printemps.

Le montant des travaux s'élève à 16 287€ HT.

Des aides peuvent être obtenues auprès du Département, et Mme le Maire propose au Conseil de solliciter la subvention la plus importante possible sur cette opération.

### **La délibération n°17-2018 est adoptée à l'unanimité**

### **➤ Programme Voirie 2018**

Madame le Maire explique que les travaux de réfection de voirie sont éligibles au titre du FDAVC dans la limite de 76 000€ HT.

Il est donc proposé au Conseil de solliciter l'aide la plus importante possible pour les travaux prévus au titre du programme 2018.

### **La délibération n°18-2018 est adoptée à l'unanimité**

➤ **FDAEC 2018**

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général.

Elle propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les opérations suivantes :

- achat de matériel roulant : 7158.26 € HT
- matériel technique : 9 463.56 € HT
- organigramme clés : 7 159.31 € HT

Montant total HT: 23 781.13 €

Montant TTC : 28 537.35 €

FDAEC : 14 750 €

Autofinancement : 13 787.35 €

**La délibération n°19-2018 est adoptée à l'unanimité.**

➤ **Travaux de sécurisation de la RD115E9 / Convention avec le Département**

Madame le Maire fait part à ses collègues que les travaux de sécurisation Avenue de Lignan seront réalisés sur une route départementale.

A ce titre, la commune doit obtenir l'autorisation du Département pour lancer ces travaux, et signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

En contrepartie, une participation est versée à la commune à hauteur de 49 350 €.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**La délibération n°20-2018 est adoptée à l'unanimité**

**VI / TRANSFERT AU SDEEG DE LA COMPETENCE « TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC »**

Par délibération en date du 18 novembre 2017 la CDC des Portes de l'entre-deux-mers a transféré la compétence Entretien de l'éclairage public au SDEEG.

Concernant les travaux, la commune a déjà collabora avec les services du SDEEG dans le cadre de marchés de Maîtrise d'œuvre.

Ce partenariat s'étant révélé fructueux, il est proposé de l'approfondir en procédant à un transfert de compétence en matière de travaux.

De plus, afin d'offrir un maximum de réactivité et de cohérence, il apparaît opportun d'opérer ce transfert au bénéfice du SDEEG, d'ores et déjà chargé de l'entretien.

Il est à noter que ce transfert d'une durée initiale de 9 ans est assorti de la possibilité de reprendre cette compétence par notre commune en notifiant au SDEEG cette décision au moins 6 mois avant le terme des marchés de travaux du syndicat dont la durée est de 3 ans.

L'organisation interne du SDEEG (bureau d'études, techniciens...) garantira à la commune un montage rigoureux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain en contact permanent avec la commune.

La collectivité conservera la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel de l'Eclairage Public.

D'un point de vue financier, le SDEEG règlera les factures de travaux et la commune lui versera une participation à hauteur du montant HT, déduction faite de l'éventuelle subvention accordée par le syndicat.

Il est donc proposé au Conseil de transférer au SDEEG pendant une durée de 9 ans les prérogatives suivantes, à compter de la présente délibération :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses.

**La délibération n°21-2018 est adoptée à l'unanimité**

**VI / CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL COMMUNAL SITUE 50 AV DE BORDEAUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°28-2015 du 20 mai 2015, la commune a autorisé l'occupation d'un local communal pour le médecin, dans l'aile droite de la Mairie.

En contrepartie, une participation aux charges de 175 € est exigée.

Cette convention arrive à son terme le 16 mars prochain.

Il est ainsi proposé de conclure avec le médecin une convention d'occupation de ce local pour une durée d'1 an renouvelable, à compter du 17 mars 2018.

La redevance est fixée à 300 € TTC mensuels.

**La délibération n°22-2018 est adoptée à l'unanimité.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*